

Immatriculation plaisance

Article créé le 24/01/2020 par webmestreMis à jour le 08/04/2021



Pour le changement de propriétaire des navires de moins de 7 mètres de longueur et d'une puissance inférieure à 22 chevaux fiscaux (22 CV) entre 2 personnes physiques (un vendeur, un acheteur), nous vous invitons à effectuer vos démarches via le portail Plaisance proposé ci-dessous et imprimer votre nouvelle carte de circulation. La procédure est entièrement dématérialisable et rapide.

Info délai : *Compte tenu, du plan de charge et de l'effectif conjoncturel du pôle immatriculation, nous vous informons que nos délais de traitement des dossiers dématérialisables sont estimés à 8 mois environ, du fait de la priorisation donnée aux dossiers papier. C'est pourquoi, les démarches sur le portail Plaisance sont vivement conseillées.*

• ouvrez www.demarches-plaisance.gouv.fr

Facilité : si vous souhaitez être accompagné dans ces démarches en ligne Au 1 mai 2021, un agent vous guide et vous accompagne depuis une borne informatique placée à l'accueil de la DDTM. Du lundi au vendredi, de 9h à 11h30 les rendez-vous seront à prendre en ligne sur une plateforme dédiée.

Deux cas de figure :

● Si vous êtes nouvel acquéreur d'un navire répondant aux caractéristiques énoncées ci-dessus, votre VENDEUR doit se rendre sur le le portail Plaisance proposé ci-dessous pour s'identifier via France Connect en vue de l'obtention du code de cession. Ce code vous sera communiqué par le vendeur pour finaliser la vente une fois votre identification réalisée.

• ouvrez www.demarches-plaisance.gouv.fr

● Si vous êtes déjà propriétaire d'un navire répondant aux caractéristiques énoncées ci-dessus, vous pouvez vous connecter sur le portail Plaisance proposé ci-dessous pour procéder à divers changements administratifs (changement d'adresse, de numéro de téléphone, de nom de navire etc...

- ouvrez www.demarches-plaisance.gouv.fr



Pour les cas de copropriété, de personne morale, de changement de moteur, d'immatriculation de VNM (Véhicule Nautique à Moteur) ainsi que les premières immatriculations relatifs aux navires de moins de 7 mètres d'une puissance inférieure à 22 CV, merci de bien vouloir envoyer votre dossier par courrier avec une enveloppe affranchie pour le retour à l'adresse suivante :

● Préfecture du Var - DDTM
Service Mer et Littoral/BAM
Pôle interdépartemental des immatriculations
des navires de plaisance
CS 83070 TOULON CEDEX 31209



Pour les navires francisés, merci de bien vouloir envoyer votre dossier par courrier pour tout changement administratif ou technique :

Si vous êtes un usager des Bouches-du-Rhône ou du Var :
• au bureau des douanes de Toulon - Quai du Président Fournel BP 1202 - 83070 TOULON CEDEX.
OU

Si vous êtes un usager des Alpes-Maritimes :
• au bureau des douanes de Cannes - CS 80047 - Jetée Albert Edouard - 06414 CANNES.
Nous accusons actuellement un délai de traitement d'environ 4 mois à partir de la réception du dossier dans notre service.

Nous vous remercions par avance pour votre patience.

Le service immatriculation plaisance ne reçoit plus de public. Des permanences téléphoniques sont assurées les mardi et mercredi de 14h à 15h30 au 04 89 96 43 16.
Les usagers peuvent réaliser leurs démarches soit en déposant leur dossier à l'accueil général de la DDTM, soit par courrier postal, soit en se rendant sur le site <https://demarches-plaisance.gouv.fr>

■ **Je souhaite immatriculer mon navire de plaisance dans le Var**

● **Mon navire a une longueur supérieure ou égale à 7 mètres et/ou à une puissance supérieure ou égale à 22 CV fiscaux.**

→ [Contactez le service francisation des Douanes de Toulon](#)

● **Mon navire a une longueur inférieure à 7 mètres et à une puissance inférieure à 22 cv fiscaux.**

→ [Préparez votre dossier d'immatriculation](#)

● **Je souhaite effectuer un changement sur les données relatives à ma carte de circulation.**

→ [Préparez votre dossier de changement](#)

● **Autres questions.**

→ Je souhaite exporter mon navire à l'étranger

→ Je souhaite déclarer des annexes à mon navire de plaisance

→ Je souhaite déclarer la destruction de mon navire

→ Je souhaite déclarer un navire de plaisance d'origine "construction amateur"

→ Je souhaite faire les démarches relatives à un engin nautique de loisir ou de compétition :

→ Je souhaite connaître les textes de référence relatifs à la plaisance :

→ Je souhaite connaître le matériel de sécurité obligatoire



Connectez-vous au portail si votre dossier concerne la cession ou la vente d'un navire d'occasion de moins de 7 m entre particuliers (personnes physiques)
• demarches-plaisance.gouv.fr



Conseils : faites des photocopies de la totalité de vos papiers, pour réagir au mieux en cas de perte ou de vol des documents.

■ **Contactez le service immatriculation des navires à Toulon.**

Votre dossier est complet, pour éviter de vous déplacer dans nos locaux et pour en faciliter le traitement, adressez le nous par courrier à l'adresse suivante :

Adresse postale :
Préfecture du Var – DDTM Délégation à la Mer et au Littoral
Service immatriculation des navires
CS 31209
83070 TOULON CEDEX

Adresse courriel :
Si vous n'avez pas trouvé votre réponse, contactez-nous par courriel
ddtm-immatriculationsnavires@var.gouv.fr

■ **Accueil du public à Toulon.**

Les usagers, se présentant avec des dossiers de demandes de duplicata ou d'équivalence, peuvent les déposer auprès de l'accueil en indiquant leur numéro de téléphone sur le dossier.

- lundi de 08h30 à 10h30
- jeudi de 08h30 à 10h30

Les autres jours sont fermés au public.

À l'adresse suivante :
DDTM 83 – Délégation à la Mer et au Littoral
244, avenue de l'Infanterie de Marine, en face des pompiers à Toulon
Dans nos locaux, suivez le fléchage maritime, immatriculations, bâtiment Nord.
(Adresse, plan d'accès et parking en bas de page)



Tickets d'attente. Dès votre arrivée dans le bâtiment Nord, de 8h30 à 10h30 retirez un ticket au dévidoir situé à gauche dans la salle d'attente puis patientez jusqu'à l'affichage de votre numéro. Après 10h30, les tickets ne sont plus délivrés et seuls les usagers disposant d'un numéro seront reçus.

L'accueil physique s'effectue dans le bureau H (au fond du couloir, à gauche). Il est réservé au dépôt et à la vérification de la complétude du dossier de demande de délivrance de carte de circulation et d'acte de francisation.



Une boîte est désormais mise à la disposition des usagers, en salle d'attente, bâtiment Nord, pour le dépôt de votre dossier.

■ **Renseignements téléphoniques.**

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le bureau des immatriculations de navire de plaisance au 04 89 96 43 16, aux jours et horaires suivantes :

- lundi, mardi, mercredi : de 14h00 à 15h30

• **Horaires pendant les vacances scolaires** Les permanences téléphoniques (lundi, mardi et mercredi de 14h à 15h30) du service immatriculation plaisance ne seront pas assurées pendant les vacances scolaires.

■ **Écrivez** aux autres services de l'État



Écrivez aux autres services de l'État avec le formulaire de contact proposé dans le pied de page du portail.

■ **Adresse, plan d'accès, parking.**
244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon



Accès handicapé : oui 1 place réservée handicapé, rentrez dans la DDTM et à gauche de la guérite.
Parking : possibilités à l'extérieur, derrière les pompiers, quai port marchand, piscine, DCNS, etc.



Les services de l'État dans le Var sont présents sur Twitter. Inscrivez-vous au fil d'actualité en suivant le compte @Prefet83



Les services de l'État dans le Var sont présents sur Facebook. Connectez-vous sur le compte www.facebook.com/Prefet83



Enregistrez l'adresse du portail www.var.gouv.fr sur vos pages



Contactez les services de l'État par courriel



Enquête qualité web 2021. 5 minutes de réponses pour améliorer le portail de l'État...

Partager

-
-
-

- Services de l'État
- Politiques publiques
- Actualités
- Publications
- Démarches administratives

- Vous êtes ...
- [> un particulier](#)
- [> un professionnel](#)
- [> une association](#)
- [> une collectivité](#)

- [Contacts](#)
- [Horaires et coordonnées](#)
- [Mentions légales](#)
- [Accessibilité](#)
- [Recherche](#)
- [Plan du site](#)
- [Aide / FAQ](#)
- [Glossaire](#)
- [RSS](#)
- [Salle de presse](#)
- [Espace collectivité](#)

-



- [RAA : Recueil des actes administratifs](#)
- [IAL : Informations Acquéreurs Locataires](#)
- [AOEP : Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques](#)
- [ICPE : Installations Classées Pour l'Environnement](#)
- [AAE : Avis de l'Autorité Environnementale](#)
- [LSE : Loi Sur l'Eau](#)
- [CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial](#)
- [APE : Autorisation Préalable d'Exploiter](#)
- [DGEAF : Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier](#)

- République française
- Tous droits réservés SIG/DILA
République Française © 2011-2021